
Adresse du district de Charolles (Saône-et-Loire) informant de ses dons patriotiques en argent et habillement, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Charolles (Saône-et-Loire) informant de ses dons patriotiques en argent et habillement, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 201;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34569_t1_0201_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

pour servir la République et pour en assurer le triomphe, et j'y croirais encore jouir de l'estime et de l'amitié si précieuse de mes concitoyens, témoins de mon zèle, de mon activité et de mon amour pour la patrie et j'y répèterais à chaque instant : *Vive la République*.

Mille cris répétés de *Vive la République*, *Vive la Convention*, *Vive la Montagne*, *Vive le gouvernement révolutionnaire*, *Vive la Liberté*, *Vive les défenseurs de la patrie* ont retenti dans les airs, et tout annonçait aux ennemis de la République leur destruction prochaine.

Le feu de joie a été allumé par les différentes autorités constituées.

Pendant ce temps, il a été tiré quinze coups de canon en l'honneur des quinze armées de la République; des hymnes patriotiques ont été ensuite chantés.

La garde nationale, les corps constitués et les membres de la société populaire et révolutionnaire de cette ville se sont ensuite mis en marche et sont allés entourer l'arbre de la fraternité que la société populaire a fait placer sur la même place. Le maire, comme président de cette société, a fait le discours suivant.

Cet arbre de la fraternité, symbole de l'union, vous rappellera constamment votre force et combien elle a jusqu'ici servi la république en combattant ses ennemis, en déjouant les intrigues. Ne formons jamais qu'une famille de frères; et, si un dissentiment particulier pouvait diviser quelques citoyens de cette commune, qu'ils viennent aussitôt l'abjurer au pied de cet arbre en y répétant le serment de vivre libres ou de mourir en exterminant le dernier des rois. On a ensuite chanté l'hymne ayant pour refrain : exterminons le dernier des rois, et autres analogues à la fête.

La garde nationale est revenue se mettre en bataille au milieu de la place où elle a posé les armes à terre, aussitôt le son des farandoles a entrelacé les bras de tous les spectateurs de tous sexes, les danses se sont prolongées dans toutes les rues on n'y voyait qu'une société de frères, la joie du triomphe éclatait dans tous les yeux; on n'y remarquait qu'un cœur : il appartenait à tous, il était embrasé de l'amour sacré de la Liberté, et à chaque instant partaient mille cris répétés de *Vive la République*, *la Convention*, *la Montagne*, *Vive le gouvernement révolutionnaire*, *Vive l'Union*, *la Fraternité*, *Vive la Liberté* ou la mort; la mort au dernier des tyrans. A six heures, la ville a été illuminée, et les membres de la municipalité ont pour un instant quitté les fêtes qui devaient se prolonger jusqu'à minuit et se sont retirés à la maison commune pour y rapporter le présent verbal à sept heures du soir.

P.c.c., COROUGE l'ainé (maire), SALAÜN (secrét.).

4

On annonce les dons patriotiques.

La société de Chambéry évalue à 12,000 marcs d'argent les dépouilles du culte, qu'elle destine au service de la patrie (1).

La société régénérée des Amis de la Répu-

(1) P.V., XXX, 317. Mention dans *J. Sablier*, n° 1115; *J. Fr.*, n° 497; *Mess. soir*, n° 534; *J. Perlet*, n° 499.

blique française à Chambéry, au temple de la Montagne, département du Mont-Blanc, félicite la Convention sur ses travaux et annonce que le total de l'argenterie des églises du Mont-Blanc s'élèvera à [de] 10 à 12.000 marcs, suivant les derniers renseignements; l'adresse renferme diverses demandes qui ont été renvoyées au Comité de salut public (1).

5

Les dons recueillis par le district de Charolles (2), s'élèvent à 2,125 liv. en argent, 4,320 chemises, 2,001 paires de bas, 327 habits, 231 vestes, 240 culottes, 207 paires de souliers, 264 guêtres, 42 mouchoirs, 3 paires de chaussons, 2 paires de gants, 26 cols, 5 tonneaux et une caisse pleine de vieux linge et de charpie (3).

(Applaudissements.)

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Charolles, 4 pluv. II] (5)

« Législateurs,

Les armées de la République triomphent de toutes parts, et les braves défenseurs de la Liberté sont presque sans vêtements. La Patrie a parlé, et les citoyens du district de Charolles se sont empressés de se dépouiller pour revêtir leurs frères d'armes.

Une simple invitation dans l'étendue du district a produit sous trois jours un amas des effets dont le détail suit :

Habits 327, vestes 231, culottes 240, chemises 4320, bas 2001 paires, souliers 207 paires, guêtres 264 paires, mouchoirs 42, chaussons 3 paires, gants 2 paires, cols 26.

5 tonneaux et une caisse pleine de vieux linge et de charpie préparée par les citoyennes de la commune de Charolles, et 2125 l. en argent.

Tous ces effets réunis au chef-lieu ont été expédiés pour les armées du Rhin et de la Moselle avant la loi qui ordonne que les dons faits pour les volontaires seront rassemblés aux chefs-lieux de district et mis à la disposition du ministre de la Guerre auquel il sera sur le champ donné avis.

Deux commissaires accompagnent ce convoi, pour en surveiller la distribution et bientôt nos courageux soldats vêtus et à l'abri des rigueurs de la saison pourront plus facilement exterminer les tyrans et la tyrannie.»

J. PERRIN, BOUSSIN, GAYET (v.-présid.).

6

La commune de Zouafques (6), 54 chemises et 62 livres 5 sols en argent (7).

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

(1) Bⁱⁿ, 14 pluv.

(2) Saône-et-Loire.

(3) P.V., XXX, 317. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 238; *Ann. patr.*, p. 1784; *C. Eg.*, n° 534; *J. Fr.*, n° 497; *J. Sablier*, n° 1115.

(4) Bⁱⁿ, 14 pluv.

(5) C 290, pl. 920, p. 16.

(6) Pas-de-Calais.

(7) P.V., XXX, 317.

(8) Bⁱⁿ, 14 pluv.